



## **CONCEPT DE PROTECTION POUR LA SAISON 2021-2022.**

**ENTREE EN VIGUEUR : 06 décembre 2021**

### **Nouvelles conditions cadres**

#### **1. Certificat sanitaire**

**Seules les personnes titulaires d'un certificat sanitaire peuvent pratiquer leur sport à l'intérieur** (dès 16 ans) dans les salles de gym. Il n'y a plus de limite quant au nombre de personnes et plus d'obligation d'avoir des groupes fixes.

Le contrôle du certificat sanitaire pour les entraînements/matches est de la responsabilité de l'association/club.

#### **2. Port du masque**

Le port du masque est obligatoire dès 12 ans lors de tout déplacement à l'intérieur des bâtiments. Il peut être retiré durant la pratique sportive puisqu'une liste de présence est tenue et disponible durant 14 jours.

### 3. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

### 4. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour, dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours garder les distances (1,5m) avec les autres personnes, surtout les adultes et renoncer aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler.

### 5. Ouverture des vestiaires

Les vestiaires sont de nouveau accessibles. Le port du masque y reste obligatoire dès 12 ans.

### 6. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clef en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon ou au gel hydroalcoolique, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

### 7. Établir des listes de présence

**Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le « traçage » des personnes, le Versoix Basket tient des listes de**

**présence au format Excel pour tous les entraînements.** La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à Sylvain Habersaat, responsable du plan coronavirus (voir point 5).

Dans le souci du « traçage », il est impératif de garder des groupes fixes pour les entraînements ou au minimum d'éviter le mélange des groupes.

### **8. Personne responsable au sein du club**

Sylvain Habersaat, responsable du plan coronavirus, est chargé de veiller à ce que les règlements soient respectés. Il peut être joint au 078 900 09 65 ou par email [sylvain.habersaat@gmail.com](mailto:sylvain.habersaat@gmail.com)

### **9. Obligation d'informer**

Ce plan est transmis à tous les membres du Versoix Basket et publié sur le site internet.

### **Les salles et horaires suivants seront utilisés pour ces entraînements :**

Colombières 3 :

Lundi 17h30-20h00

Mardi 17h30-21h30

Mercredi 17h45-20h00

Jeudi 17h30-22h00

Vendredi 17h30-20h00

Colombières 1 :

Lundi 17h30-20h00

Jeudi 17h30-20h00

Vendredi 17h30-20h00

Montfleury :

Mardi 20h00-22h00

Mercredi 20h00-22h00

Jeudi 19h00-22h00

Vendredi 17h30-22h00

Samedi 8h00-17h30

Collège du Léman :

Lundi 18h35-19h30

Mercredi 18h35-19h30

Vendredi 18h35-19h30

Samedi 12h15-15h30

Bellevue :

Lundi 17h15-18h45

Claude Zerah

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zerah', with a stylized flourish and a horizontal line underneath.

Président du Versoix Basket